Berbes Elle a avoué son vol, mais qu'une de petite taille et à peine âgée de 19 ans, elle a voulu porter des coups au gendarme qui était chargé de l'arrêter. Elle vient d'être dirigée sur la prison de Béthune où elle aura à réfléchir sur son petit emportement.

Vermelles. — Hier matin l'on a retrouvé un pied d'une main près de la fosse n° 7 de cette commune le cadavre d'un mineur de Carvin, nommé François Gobet. L'on se rappelle que ce soutant vendredi dernier 13 courant de la prison de Béthune où il venait de purger une condamnation de un mois de prison pour fait de grève il se sera trouvé sans argent et contraint de rentrer chez lui à pieds. Le malheureux homme qu'il faisait l'ayant empêché de continuer sa route il se sera blotti dans cette menée où pris par le froid il a succombé. Son corps était horrible à voir, les sourcils lui avaient mangé une grande partie du visage.

Carvin-Libercourt. — *Accident.* — Hier vers 4 heures du soir, deux filles et un brasseur de la localité étaient en train de prendre une consommation dans un estaminet.

Quand à l'occasion d'une noce, des jeunes gens s'amusèrent à tirer des pétards et des coups de pistolet. Accidentellement, l'un des pétards vint tomber sur la tête de leur cheval, qui était tenu à la porte de l'estaminet par un jeune homme. Le cheval effrayé s'emporta malgré les vains efforts de celui qui le tenait.

Un employé aux contributions indirectes n'a continué que son courage en lâchant la main de la tête du cheval, pour le maîtriser, mais cet malgré son énergie que s'accrochât au brancard qu'il dut bientôt lâcher.

Il fut renversé sous l'une des roues qui lui passa sur le corps, mais ne lui fit aucune blessure grave.

Boulogne sur-Mer. — *Au port.* — Un bateau du Tréport, capitaine Berquet, vient d'entrer dans le port de Boulogne avec trente six hommes d'équipage et cinq passagers provenant du vapeur hollandais *Le Prince Guillaume premier*, qui a été abordé, à son retour des Indes occidentales, au nord-est du Havre, par un voilier inconnu.

On est sans nouvelles du canot du vapeur contenant treize personnes.

MOUSCRON

Soirée musicale et littéraire. — La *Société chorale* de Mouscron organise pour le mercredi 25 décembre prochain (jour de Noël), à 5 h. 1/2 du soir, une soirée musicale et littéraire qui promet d'être des plus brillantes.

La Société s'est assuré pour cette fête du bienveillant concours de MM. David André, baryton de l'Opéra populaire de Paris; Costermans, dit Blanchart; L. Palermoto, violoncelliste, professeur à l'Académie de Tourcoing et directeur de la *Société chorale*; Loisseau, chanteur de genre, 1er prix de l'Opéra-Comique; A. Dereux, directeur de la société des Mandolines de Tourcoing.

Cette fête aura lieu dans les salons du *Casino*, rue de la gendarmerie.

TRIBUNAUX

CONSEIL DE GUERRE DE LILLE

Séance du 19 décembre

Président: M. Sarty, lieutenant-colonel au 43e régiment d'infanterie, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Franquet, du 110 régiment d'infanterie, substitué du commissaire du gouvernement.

Antoine Rambouz, soldat territorial de la classe de 1874, du recrutement d'Amiens. — Insoumission à la loi du recrutement de l'armée.

Paul Antoine Guilomb t, soldat au 1er de hussards. — Ivresse manifeste et publique. — Acquitté.

Hyacinthe Arthur Carpentier, sergent au 32e de ligne. — Abandon de son poste étant chef de poste. — Six mois de prison.

Jean Baptiste Manuart, soldat territorial de la classe de 1876, du recrutement de Lille. — Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. Quinze jours de prison.

Julien Auguste Didelet, cavalier au 19e chasseurs à cheval. — Port illégal d'insignes. — Deux mois de prison.

Gustave Désiré Facemuré, caporal au 127e de ligne. — Abandon de son poste étant chef de poste. — Acquitté.

Henri Victor Legrand, clairon au 110 de ligne. — Voies de fait et outrages envers un de ses supérieurs en dehors du service. — Acquitté.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 20 décembre

Marchands de charbon indéli ca's

Le tribunal correctionnel a jugé dans son audience d'hier, trois marchands de charbon, lesnommés Charles Fecon, Louis Gilquin et Bernard Depauw qui vendaient des sacs ne pesant pas leur poids. On constatait même chez certains d'entre eux des différences notables. Ainsi Charles Fecon avait dans sa voiture, au moment de la vérification, un sac pesant soi-disant cinquante kilogrammes, quand il manquait environ six kilos. Le tribunal condamne ces marchands pour escroquerie, chacun à 6 jours de prison, 16 fr. d'amende et à la confiscation des objets saisis.

UN MARI Qui FRAPPE SA FEMME à Tourcoing

Le nommé Jean Louis Desrousseaux, cardeur, demeurant à Tourcoing, rue de la Croix-Rouge, et Marie-Joseph, comparaît sous la prévention de coups envers sa femme. Il paraît que le vieux marin ne vit pas en trop bonne intelligence et Jean Desrousseaux a une conduite qui laisse beaucoup à desirer. Déjà à plusieurs reprises il avait menacé sa femme de la tuer, mais celle-ci ne l'avait jamais compris de ses menaces et endurait tout sans se plaindre.

Samedi dernier, Desrousseaux provoqua une nouvelle scène plus violente que les précédentes et réitéra ses menaces de mort. La pauvre femme craintive alors le domicile conjugal et alla se réfugier chez son gendre à la Croix-Rouge.

Lundi, Desrousseaux se rendit lui-même chez son gendre pour venir chercher sa femme et l'obliger à réintégrer le foyer. Sur son refus il se jeta sur elle et lui porta un coup de couteau terrible qui la tenait à la main. Heureusement, ce femme parvint à parer le coup et ne reçut dans la main qu'une blessure insignifiante. Aux cris poussés par sa mère, la fille arriva et Desrousseaux se jeta sur elle pour la frapper des on arrêt. Fort heureusement, le gendre arriva et désarma son beau-père.

Le tribunal condamne Desrousseaux à emprisonnement pendant trois mois.

Homicide involontaire à Salomé

Le 27 novembre dernier à Salomé, deux bûcherons, les nommés François Dumoulin, 62 ans, et Alexandre Lebovo, 66 ans, étaient en train d'abattre un arbre situé sur le chemin de halage du canal, et n'avaient pas remarqué qu'une personne, le sieur Carlier passait derrière l'arbre avec une voiture.

En tombant, une grosse branche atteignit Carlier et le renversa. On s'empressa autour de lui et on constata qu'il avait reçu de nombreuses contusions à l'épaule ainsi qu'une fracture de la colonne vertébrale.

Ce malheureux est mort le lendemain dans nuit à ses nombreuses blessures.

Les deux bûcherons sont condamnés pour homicide involontaire à deux mois de prison et 25 francs d'amende.

* * *

Condamnations diverses. — Antoine Lejeune, 1 mois et 500 francs pour fraude; Charles Roubaix, 21 jours d'amende pour rébelli on, outrages et ivresse; Hippolyte Dauver, comptable, à Lille, six jours de prison, pour vol; César Swynghedauw, 1 mois et 16 francs pour coups et blessures; J. Tisse, 6 mois, pour infraction à un arrêté d'expulsion; Lucien Hoi, 1 mois pour mendicité; Emile Deconte, journalier, un mois pour le même délit; E. Gonard Winters, 4 mois, pour expulsion; Jean D ipotte, 8 jours et 16 francs pour camp; J. Léon Clément 4 mois et 25 francs d'amende pour tentative d'escroquerie commise à Lille, au préjudice de M. Renouard, marchand de vins, à Lille; Julia Crombet, 3 mois de prison, Louis Lugre, 50 francs d'amende pour violtère et complicité; Alexandre Boudrot, 50 francs d'amende, pour délit de chasse; Charles Grout et Charles Marcot, chacun 6 mois de prison, pour vol.

M. Courant.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Expropriation d'immeubles

Le jury d'expropriation pour le canal de Roubaix sest de nouveau réuni au tribunal civil de Lille.

Un effre en bloc de 19,487 francs était faite à M. Sion-Hédoux, manufacturier à Tourcoing, pour deux parcelles d'une contenance de 1 ares 1 centiares de abour, l'autre de 2 ares 21 centiares ensemble, ces dernières s'élevant à 15,328 fr. Le jury a alloué 30,227 fr.

La fabrique de la Madeleine, pour 8 centiares de labour, demandait 150 fr.; on lui offrait 1 fr., elle a obtenu 70 fr.

M. Amédée Prouvost, pour 17 ares 70 centiares de terrain, demandait 21,114 fr.; soit 12 fr. au mètre carré; on lui offrait 4,266 fr., soit 2 fr. 50. Il a obtenu 6,653 fr. 75, soit 3 fr. 75. Son locataire, M. Delebouvrie, qui demandait 1,000 fr., a obtenu 125 fr.

M. Vienne-Hubaux, boulanger à Tourcoing, propriétaire de 17 ares, demandait 20 francs du mètre, soit 3,570 fr. On lui offrait 2 fr. 50, soit 4,275 fr.; il a obtenu 8,500 fr., soit 5 fr. 50 le mètre. M. Dacoit gnies, a obtenu 150 fr.; il en demandait 204.

FAITS DIVERS

Un drame dans une prison

On écrit d'Albertville (Savoie, 16 décembre):

Une tentative d'assassinat a été commise cette nuit dans le dortoir de la maison centrale. Le détenu Roux, condamné à 10 ans de travaux forcés, avait été transféré de la cellule au dortoir de la maison centrale. Le détenu Roux, qui avait été